

# Expos Serres Lez'Arts

## SERRES LEZ'ARTS/21<sup>ème</sup> édition

20-21-22 Septembre 2024 - 05700 SERRES Hautes-Alpes

### Appel à projet 2024/Présentation :

**L'association Serres Lez'Arts** a été créée en 2003, elle est née d'un collectif d'artistes désireux de développer l'art et la culture en milieu rural. Cette association organise tout au long de l'année des événements : expositions, cours, stages, défis d'artistes... Elle a également mis en place les Ateliers d'Art Ambulants qui proposent des pratiques artistiques dirigées par des artistes professionnels vers des structures scolaires et des établissements spécialisés : Maison d'arrêt, hôpitaux, centres sociaux.

En 2017 l'association s'est dotée d'un nouveau local et mutualise de nouvelles activités artistiques et culturelles avec le \*Collectif Espace Multiculturel >Le CEM\* » : une programmation mensuelle partagée sous forme de café/soirées, conférences, documentaires... et, un tiers lieu ouvert à tous (Bureaux partagés/Ateliers/Formations/Résidences d'artistes).

C'est en 2018, que l'association Serres Lez'Arts met en place les résidences d'artistes "Regards sur le territoire" : Le cadre de ce dispositif en milieu rural, invite sur 6 semaines deux artistes plasticien(ne)s à considérer les spécificités géographiques et culturelles de Serres et du Serrois.

#### **Présentation des Expo Serres Lez'Arts:**

Chaque année depuis 21 ans nous accueillons dans le village 20 à 25 artistes plasticiens dans une quinzaine de lieux mis à la disposition pour cette manifestation : ateliers, garages, anciennes échoppes du centre historique, espaces privés et publics et lieux extérieur (jardin, voûtes, escaliers...). La création, l'implication et la cohérence dans la démarche artistique sont des points importants dans nos choix de sélection des dossiers. La fréquentation sur ces trois jours a été régulière ces dernières années (environ 2000 visiteurs).

*La date retenue pour cette manifestation est un choix délibéré en vue de créer un événement artistique en dehors des périodes très touristiques de Juillet/Août. Ces expositions accueillent un public départemental, mais aussi inter-régional.*

#### **Objectifs :**

- Promouvoir les pratiques d'art actuel
- Favoriser les échanges et les rencontres
- Contribuer au développement de l'art et de la culture en milieu rural

#### **Participation aux expositions :**

- Les artistes sont sélectionnés sur dossier par un comité de sélection composé de 3 professionnels du domaine artistique et culturel, d'artistes et de 2 membres de l'association Serres Lez'Arts.
- Les étudiants des écoles d'art peuvent présenter un dossier.
- Pour une éventuelle participation aux expositions de Septembre, les artistes intéressés doivent adresser à Serres Lez'Arts un dossier complet de candidature avant le 29 Mars 2024 minuit > Voir fiche constitution du dossier.

>La réception de ce dossier par Serres Lez'Arts a valeur de pré-inscription de l'artiste en vue de sa présentation devant la commission de sélection et qu'elle ne préjuge en rien de la décision de ladite commission.

- La commission de validation des dossiers se réserve le droit d'accepter ou de refuser la participation d'un artiste à la manifestation sans devoir justifier des raisons de leur choix.
  - Les artistes intéressés peuvent indiquer un lieu préférentiel pour leur exposition, mais l'association se réserve le droit d'accepter ou de refuser car la liste des lieux à disposition, peut changer entre temps.
  - Tous supports et techniques sont acceptés : peinture, sculpture, photographie, gravure, vidéo, installation, performance, etc.
  - Les artistes sélectionnés seront invités à réfléchir à un accrochage approprié dans le lieu qui leur sera attribué. Ils peuvent également concevoir spécialement une œuvre pour le lieu attribué dans la mesure où le travail reste en cohérence avec le dossier présenté. Si l'artiste le souhaite, il peut proposer un atelier spécifique la journée du vendredi à l'attention des scolaires et du collège de Serres >atelier de 30 à 45mn> Faire un petit descriptif: technique abordée, matériel nécessaire, pour quel âge?...
  - Concernant l'exposition collective sur le lieu du vernissage à l'Office de Tourisme de Serres, une œuvre originale, sur la thématique du chemin/sentier (dans le sens large du mot), vous sera demandée. Cette œuvre exposée pourra être mise à la vente ou offerte à l'association Serres Lez'Arts pour sa collection « Mémoires d'expos »
- > Une fiche « Pièce Showroom/Exposition collective » vous sera envoyée.

### **Déroulement :**

**Jeudi: De 9h00 à 18h00, les artistes s'installent dans les lieux attribués par l'association.**

*>Il est fortement conseillé dans la mesure du possible de venir prendre connaissance de son espace d'exposition avant la manifestation afin d'anticiper les contraintes et les possibilités liées au lieu.*

**Vendredi: Ouverture des lieux d'exposition: 9h00/12h00 et 13h30/18h30**

>Accueil planifié et privilégié des scolaires et des groupes toute la journée

12h00/13h30 > Repas gratuits proposés aux artistes.

19h00/21h00 > Vernissage à l'Office de Tourisme de Serres autour de l'exposition collective et en déambulation sur le sentier d'art

**Samedi: Ouverture des lieux d'exposition de 10h30 à 19h00 sans interruption.**

8h45/10h30 > Visite des expos entre artistes et organisateurs.

10h30/19h > Ouverture des lieux sans interruption ; des remplacements sont prévus

12h00/14h00 > Repas gratuits proposés aux artistes

20h00 > Repas et soirée conviviale offerts aux artistes

**Dimanche: Ouverture des lieux d'exposition de 10h00 à 19h00 sans interruption ; des remplacements sont prévus**

12h00/14h00 > Repas gratuits proposés aux artistes.

19h30 > Clôture de la manifestation avec tous les participants autour d'un apéritif dînatoire.

*Serres Lez'Arts propose une buvette sur les 3 jours de la manifestation.*

*Une petite restauration est ouverte au public sur réservation.*



### **Communication :**

- Presse, radio, télévision régionale, sites internet, réseaux sociaux...
- Listing d'adresses de tous nos partenaires et des collectivités territoriales.
- Production d'affiches, flyers, catalogues, fiches pédagogiques & ludiques.
- Signalétiques extérieures.
- Invitations au vernissage.

# Expositions SERRES LEZ'ARTS/21<sup>ème</sup> édition

20-21-22 septembre 2024 - 05700 SERRES Hautes-Alpes

## Constitution du dossier :

### ENVOYER PAR COURRIER UN DOSSIER COMPLET DE PRÉSENTATION COMPORTANT :

1/ La fiche candidature ci-jointe remplie très lisiblement.

2/ Une biographie succincte (20 lignes maxi).

3/ Un dossier du travail récent de l'artiste, 3 ou 4 photographies sur support papier exclusivement : photos couleurs des œuvres que vous présenterez à l'exposition sur feuilles A4 non reliées avec un court texte sur ce travail ou, pour les artistes souhaitant créer spécifiquement pour la manifestation, un document approprié à votre projet (texte, croquis et ou images, court texte justifiant le choix du lieu si vous souhaitez un lieu spécifique).

NB : Merci de noter sur chaque page : nom, prénom, titre de l'œuvre, dimensions, date d'exécution, techniques & matériaux employés.

1 DVD pour vidéaste uniquement.

1 CD-Rom, pour artiste multimédia uniquement.

+ Une enveloppe à votre nom et adresse correctement affranchie pour le retour de votre dossier (veiller à la bonne dimension).

### IMPORTANT :

- Aucun dossier ne sera renvoyé sans enveloppe affranchie.
- Les dossiers incomplets ou n'arrivant pas à la date limite d'envoi ne sont pas pris en considération.
- Aucune proposition sur site internet ou DVD ne pourra être examinée (exception faite vidéaste et multimédia).
- Seuls les membres de la commission prennent la décision de sélectionner ou pas un candidat.

**DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER : 29 Mars 2024 minuit**

à SERRES LEZ'ARTS - 1, Rue du Portail - Mairie - 05700 SERRES

**>Résultat des sélections fin Mars : Vous serez informé par mail.**

**RENSEIGNEMENTS :** Bureau de l'association >Fatma ou Valérie au 04 92 46 84 24  
ou par mail serreslezarts@gmail.com

### CAHIER DES CHARGES :

Pour les expositions, tous les supports et techniques artistiques sont acceptés.

En fonction des lieux alloués, chaque artiste exposant devra prévoir le matériel nécessaire à l'installation et l'accrochage de l'exposition ainsi qu'un éclairage particulier si nécessaire.

Une œuvre originale sur la thématique du chemin/sentier sera demandée à chaque artiste pour l'exposition collective ; elle pourra être mise à la vente ou offerte à l'association Serres Lez'Arts.

Aucune exposition/vente autre que celle des œuvres d'artistes ne pourra être réalisée pendant les expositions.

Les artistes doivent souscrire à une assurance personnelle pour la valeur de leur travail.

## **MOYENS > Serres Lez'Arts prend en charge :**

La communication et l'affichage.

Le vernissage du vendredi, le repas du samedi soir et l'apéritif dinatoire du dimanche.

Le logement chez l'habitant pour les artistes résidants à plus de 50 kms de Serres.

L'accueil de l'artiste sur son lieu d'exposition (l'accès à l'électricité est fourni mais en fonction des lieux, prévoir vos propres systèmes d'éclairages).

Serres Lez'Arts contracte une assurance responsabilité civile pour cet événement et décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration.

## **CONDITIONS :**

S'acquitter des frais de participation aux ventes à hauteur de 15% du montant des ventes réalisées pendant les expositions.

La reproduction à usage de communication des œuvres est acquise à Serres Lez'Arts pour la promotion de l'événement et dans le cadre de la communication de l'association.

La production artistique exposée reste propriété de l'artiste à l'exception de l'œuvre créée pour l'exposition collective qui reste la propriété de l'association Serres Lez'Arts (seul le conseil d'administration est habilité à prendre des décisions sur le devenir de ces œuvres de l'exposition collective).

**Les artistes s'engagent à être présents aux heures d'ouverture des Expositions durant les 3 jours de la manifestation et lors du vernissage** (des remplacements sont prévus).

Le dimanche soir, ils s'engagent à rendre leur local d'exposition « en l'état » et à rapporter le matériel emprunté et les clés à la buvette.

Dans la mesure du possible et sous réserve de financements suffisants, un dédommagement forfaitaire (aller-retour) sera attribué aux artistes pour leurs déplacements sur présentation des justificatifs originaux.  
**Pour chaque artiste exposant, une somme de 150€00 sera versée pour les frais de monstration.**

## **ÉDITION :**

**Dès leur sélection, les artistes s'engageront à fournir en temps et en heure ces documents sous WORD, police Arial noire en 12 :**

**1/ Pour le catalogue de la manifestation :** un texte court, 600 caractères maximum soit environ 7 lignes, expliquant votre démarche + Format JPG, 3 photos de très bonne qualité légendées > nom, titre, format, technique, année.

**2/ Pour les fiches pédagogiques & ludiques :** un texte très court, 150 caractères maximum soit environ 2 lignes, à l'attention du jeune public présentant votre travail de façon accessible aux enfants.

**>Chaque fichier/pièce jointe doit être nommé : nom, prénom, objet.**

**>Chaque artiste participant à la manifestation accepte toutes les conditions ci-dessus.**



# Expos Serres Lez'Arts

## SERRES LEZ'ARTS/21<sup>ème</sup> édition

20-21-22 Septembre 2024 - 05700 SERRES Hautes-Alpes

### Fiche de candidature :

Nom: .....

Prénom: .....

Date de naissance: .....

Disciplines artistiques: .....

Lieu d'exposition préférentiel (sous réserve): .....

Proposition d'atelier à l'attention des scolaires (facultatif) : .....

.....

Adresse: .....

Code postal: ..... Ville: .....

Téléphone portable: ..... Téléphone fixe: .....

Email: .....

Site internet: .....

Formation:

.....

N° d'affiliation à l'URSSAF:

.....

*Je souhaite participer aux Expos Serres Lez'Arts/2024 et accepte les conditions énoncées dans le document « Constitution du dossier » pour exposer du Jeudi soir 19 Septembre au Dimanche soir 22 Septembre 2024.*

Fait à ..... le .....

Bon pour accord (mention manuscrite) :

Signature :

